

**PAYS  
UDEN**  
DE COMMUNES

ENT DES FACADES



## CONTACTS

### Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

2a rue de la Mer 29710 POULDREUZIC

Tél.: 02 98 54 49 04 Fax: 02 98 54 33 06

info@cchpb.com

www.haut-pays-bigouden.fr

### Votre Mairie

*Les dossiers de demande d'aide sont  
disponibles à la communauté, téléchargeables  
sur son site internet ou présents dans votre  
mairie*



**HAUT  
BIGOU**  
COMMUNAUTÉ

AIDE AU RAVALEM



## Montant de l'aide

20% du montant des travaux TTC (montant HT pour les commerçants et professions libérales). Aide plafonnée à 2000 € par immeuble.

## Exemple de financement

Montant de travaux TTC: 3 625 €

Montant de l'aide: 725 €

## Procédure

- 1 Retrait du dossier à la communauté, sur son site internet ou dans votre mairie.
- 2 Dépôt du dossier de demande de subvention à la mairie accompagné de l'ensemble des pièces demandées.
- 3 Démarrage des travaux après agrément du dossier instruit par la communauté de communes.
- 4 Réalisation des travaux dans un délai d'un an à compter de l'agrément.

## AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES

### Les périmètres éligibles



L'aide au ravalement des façades est mise en place dans le cadre du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et s'inscrit dans une volonté d'embellissement et de revitalisation des centres bourgs.

### Les critères d'éligibilité

**Périmètres:** définis sur les cartographies ci-contre

**Bénéficiaires:**

- propriétaires (résidences principales ou secondaires)
- locataires, commerçants
- professions libérales

**Travaux:** Remise en peinture de(s) façade(s) et menuiserie(s) visible(s) de la voie publique. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et respecter les prescriptions communales en matière d'urbanisme, nécessitant, dans certains cas une autorisation (DP).

**Autre:** l'immeuble doit être achevé depuis au moins 10 ans. Un seul financement par immeuble sur la durée de l'opération.